

# Italie-Slovenie-Croatie

12/14  
ans

## CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74  
3 avenue de la plaine - BP 340  
74 008 Annecy  
Tél: 04.50.52.30.00  
ufoval@fol74.org

En savoir plus : [www.fol74.org](http://www.fol74.org)

## DATES DU SEJOUR

**DU 13 au 27 juillet**  
**Du 05 au 19 août**

**REF :074047001**

## Italie - Slovenie - Croatie

### L'aventure en Adriatique

Un magnifique périple qui nous amènera en Croatie après avoir traversé l'Italie et la Slovénie. Au cours de cette aventure, nous fixerons notre campement dans 4 ou 5 campings pour visiter un maximum des magnifiques sites qui se trouvent sur notre passage : l'Italie du Nord où l'on passera saluer Roméo et Juliette. Un séjour en Slovénie qui nous permettra de découvrir un pays méconnu et sauvage, abritant de nombreuses merveilles et notamment les plus belles grottes d'Europe.

Enfin la Croatie, où l'on pourra passer du temps à lézarder sur les plages turquoise et nous immerger dans une nature époustouflante (parcs naturels, balades).

Nous proposons aux jeunes des conditions de voyage familiales, rassurantes, un groupe restreint qui offre une ambiance conviviale où chacun pourra se faire sa place, à travers les découvertes, la vie de colo et la participation à la gestion des tâches quotidiennes. Avec comme moyen de transport des minibus, nous effectuerons notre voyage avec souplesse, libres d'adapter notre séjour au gré du groupe et de nos découvertes.

## TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Le groupe se retrouve à Annecy (74), pour un départ en minibus :

Annecy → Milan → ..... → Vérone → Annecy

Vous recevrez une convocation avec les horaires de rendez-vous 15 jours avant le départ.

## SITE

### ► Situation géographique

Durant ce Road Trip nous traverserons trois pays européens : l'Italie, la Slovénie et la Croatie. Nous partirons à la découverte des villes mais aussi des villages et des grottes, des lacs, des montagnes mais aussi des plages et des îles. Cette traversée nous offre une multitude de possibilités, des activités sportives aux activités culturelles en passant par la farniente ! Nous découvrirons les secrets de ces trois pays, en étant au plus proche des habitants de ces trois terres. Ces territoires bénéficient d'un climat méditerranéen, les températures peuvent atteindre les 40° l'été !

### ► Itinéraire prévisionnel.



- Lac de Garde (Italie) : +/- 2 jours
- Postojna (Slovénie) : +/- 2 jours
- Ile de Brac (Croatie) : +/- 4 jours
- Parc national des lacs de Plitvice (Croatie) : +/- 2 jours
- Vérone (Italie) : +/- 2 jours

### ► L'hébergement

Comme de vrais aventuriers, nous dormirons sous tentes (de 3/4 personnes et non mixtes). Nous nous installerons dans des campings et si les conditions le permettent, il sera possible de bivouaquer dans des sites sauvages et agréables.

### ► Le transport

Les déplacements se feront en minibus et parfois en transports en commun de la ville, mais surtout à pied (alors n'oublie pas de prendre de bonnes chaussures !).

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les grands trajets entre les villes sont prévus et organisés avant le séjour. Mais nous avons toujours la possibilité de moduler le programme une fois sur place, les minibus nous permettent une certaine flexibilité.

### ► Matériel

Sac à dos et duvet fournis par l'UFOVAL74, tapis de sol personnel.

## ACTIVITES

Le programme de notre séjour « Road Trip Routard » n'est pas définitif, mais voici un petit aperçu de ce qu'il y a à découvrir sur place, pays par pays ...

### Lac de Garde :

Le lac de Garde, s'étend sur trois régions : les plaines de Lombardie à l'ouest, les montagnes du Trentin-Haut-Adige au nord, et les collines ondoyantes de la Vénétie à l'est. L'aspect méditerranéen des paysages peut surprendre ; de fait, vignes, oliveraies et vergers de citronniers s'épanouissent grâce au microclimat du lac, incroyablement doux. À l'instar d'un bon repas italien, la visite de la région ne saurait être menée tambour battant. Profitez de Sirmione, promenez-vous parmi les ruines romaines et embarquez sur un ferry pour voguer de village en village.

### Postojna (Slovénie) :

Postojna est une ville au cœur de la Slovénie, à cheval entre la capitale et la partie méridionale. Elle est depuis de nombreuses années le site slovène le plus visité. Postojna sera notre point de départ pour partir à la découverte de trésors naturels dans des grottes époustouflantes et spectaculaires. A flanc de falaise, dans une énorme cavité, à 123 mètres au-dessus d'un gouffre karstique, nous pourrons aussi découvrir le château de Predjama, datant du XIII siècle.



### Ile de Brač (Croatie) :

L'île de Brač est une île de la mer Adriatique située au large de la côte dalmate. Elle ravira autant les amateurs de farniente, les sportifs que les amoureux de la nature ! Pour rejoindre l'île nous prendrons le bateau qui nous mènera vers des eaux limpides et turquoise !

Sur l'île, nous pourrions étendre notre serviette sur la plage pour une petite sieste, faire des concours de plongeurs, grimper sur les hauteurs pour admirer le paysage, visiter le village typique et authentique de Bol ...



### **Parc national de Plitvice (Croatie) :**

Les lacs de Plitvice sont l'une des merveilles de la Croatie, à juste titre inscrits au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco. Ce parc national est une succession de 16 lacs qui tombent en gradins sur environ 130 mètres de dénivelé, dans un environnement totalement protégé. Entre sapins, lacs et épicéas, nous croiserons peut-être au long de notre balade des animaux tels que des chats sauvages, des cerfs ou bien même des loups ou des ours !



### **Vérone (Italie) :**

Vérone est une ville située dans la région de Vénétie, sur les rives de l'Adige. Vérone est surnommée « la romantique » puisqu'elle a abrité la tragique et célèbre histoire de Roméo et Juliette.

Nous pourrions flâner dans les rues de cette ancienne ville, visiter les arènes et le théâtre romain, monter sur le balcon de Juliette, découvrir de nombreux vestiges antiques ...



**Nous sommes de vrais routards, alors comme dis précédemment, les grandes étapes (ci-dessus) sont définies mais le programme reste à construire par le groupe ...**

### **Message de l'équipe aux jeunes :**

Tu as quelques mois pour faire des recherches sur les différents pays que nous allons traverser (lieux à visiter, activités possibles ...) : internet, livres de voyage, échanges ... Recherche, sois curieux, rêve, imagine ton séjour idéal...

### **A noter !**

**Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...**

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 5 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 15 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une assistance sanitaire.

### ► L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris au campement ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découverte. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités des pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

### ► Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

### ► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité ou sortie l'impose. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt !

### ► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil donc le coucher se fera vers 22h/22h30, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

### ► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques, de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

### ► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

### ► Rappel réglementaire,

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur :

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs.

La possession et la consommation de drogue constituent un délit.

La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

## RELATION PARENTS/JEUNES

**Téléphone** : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

**Internet** : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site [www.foi74.org/blogs-de-nos-sejours](http://www.foi74.org/blogs-de-nos-sejours). L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

**En cas d'urgence**, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec le directeur

## INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 30 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

Inutile d'effectuer du change en amont, puisqu'en Italie et en Slovénie la monnaie est l'Euro et nous effectuerons du change en Croatie où la monnaie est le Kuna. Pour info : 1€ = 7 Kuna.

### ► Santé

**Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire** en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune **vaccination** particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. **Lors de l'inscription, nous informer de tout problème important concernant la santé de votre enfant !**

### ► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en communs et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

#### ► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

#### ► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur les pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

**Une réunion d'information** pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, **le samedi 30 mai 2020 à 9h30 au collège du Semnoz à Seynod**. A cette occasion, les directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. **La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.**



## DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES

### Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646\*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie\*
- Test d'aisance aquatique (à effectuer en piscine, doc en PJ)
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

### Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2020 :

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646\*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à [doc.sejourufoval@fol74.org](mailto:doc.sejourufoval@fol74.org)

Ou

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74

3 avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 ANNECY



## FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	CONSEILLE	DANS LA VALISE	SUR SOI	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLOS	7				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	3				
PANTALON	1				
ROBE ou JUPE	2				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	7				
PAIRES DE CHAUSSETTES	7				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	2				
MAILLOT DE BAIN	2				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHÉ	1				
SERVIETTE DE TABLE					
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
GANT DE TOILETTE					
TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
AUTRES :					

- Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg et laisser de la place libre sur le haut du sac (pour y ajouter le matériel collectif le jour du départ).



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation  
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné  
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer  
Réinitialiser

### 1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : | | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : .....

### 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : | | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : ..... Nationalité : .....  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : .....  
Adresse : .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Code postal : | | | | | | Commune : .....  
Pays : .....  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Courriel (recommandé) : .....

### 3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | | inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

### 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :  
DATE : | | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale : .....

<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

### 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION<sup>(1)</sup> :

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre .....<sup>(2)</sup>  
(Préciser : .....)  
Délivré(e) le : | | | | | | | | | | |  
Par (autorité de délivrance) : .....

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.  
<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

**SEJOUR :**

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du ..... Au .....

**A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR**

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....  
.....

Titulaire du diplôme :

.....  
.....

Date de délivrance du diplôme :

.....

Certifie que l'enfant

.....  
.....

Né(e) le ..... / ..... / .....

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à ..... le.....  
signature :

Cachet et

